

Le lien

du conseil local FCPE- collège François Mitterrand

n°2 Janvier 2003

A propos des mesures disciplinaires.....

Le CONSEIL D'EDUCATION est une instance prévue dans le Règlement Intérieur et qui a été mise en place en décembre 2002.

objectifs:

Le Conseil d'Education a pour but de permettre à l'enfant et à sa famille de présenter les difficultés qui sont les leurs et d'obtenir une réaction positive à l'issue des échanges (recadrer l'élève dans sa fonction).

Le Conseil d'Education se réunit sur décision du chef d'établissement suite aux propositions du Professeur Principal de l'élève concerné ou du Conseiller Principal d'Education.

rôle :

Le Conseil d'Education joue un rôle important dans les mesures d'accompagnement qui précèdent, dans la majorité des cas, une procédure de sanction (conseil de discipline).

C'est une instance de conseil, de concertation, de coordination, d'évaluation et d'écoute. Elle établit un bilan complet de l'élève et peut proposer à la famille et à l'enfant des solutions destinées à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent.

Il est une instance solennelle à vocation éducative, mais aussi occasionnellement à vocation répressive. Plus « léger » que le Conseil de Discipline, Le Conseil d'Education a aussi pour but de mobiliser la responsabilité des parents. Il peut être appelé à proposer au chef d'établissement des décisions d'ordre disciplinaire s'accompagnant le plus souvent d'une procédure d'exclusion temporaire voire définitive.

Motifs :

manquements graves ou manquements mineurs mais répétés.

Membres :

Ils sont désignés par le chef d'établissement.

- Sont membres permanents : le Principal ou son Adjoint, la Conseillère Principale d'Education, la Gestionnaire ou un ATOSS, deux parents, un professeur, un surveillant.
- Sont membres spécifiques à la séance : le Professeur principal de la classe de l'élève qui comparait, un délégué élève de la classe.
- Sont invités s'il y a lieu : le Médecin scolaire, la Conseillère d'Orientation Psychologue, l'Assistante de Service Social.

Se présentent devant le Conseil:

l'élève, un camarade choisi par l'élève, les responsables légaux de l'élève.

La prévention des dépendances

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté a organisé le 10 décembre 2002, une soirée débat sur les produits illicites et le rappel de la loi, débat animé avec la Brigade de Gendarmerie spécialisée dans la prévention de la délinquance juvénile.

Nous y étions, voici donc un compte rendu :

Les substances psychoactives ou drogues agissent sur le cerveau selon les mêmes modalités, qu'il s'agisse de drogues illicites, d'alcool, de tabac ou de médicaments. Elles sont classées selon leurs effets :

les perturbateurs

- **le cannabis** : se présente sous trois formes : *l'herbe* (feuilles, tiges séchées) qui se fume mélangée à du tabac, roulée en cigarette souvent de forme conique (le joint, le pétard..) *le haschich* ou *schit* (résine obtenue à partir des sommités fleuries) se présente sous la forme de barrettes de couleur verte, brune ou jaune. Il est fréquemment coupé avec d'autres substances plus ou moins toxiques (cirage, paraffine..) *l'huile* préparation plus concentrée en principe actif, consommée généralement au moyen d'une pipe.

Les effets sont variables : légère euphorie, accompagnée d'un sentiment d'apaisement ; effets qui peuvent être dangereux si l'on conduit une voiture. Une consommation régulière et fréquente entraîne une dépendance psychique avec des difficultés de concentration, voire des hallucinations, des perturbations de la mémoire immédiate....

Avec le cannabis, l'appareil respiratoire est exposé aux risques du tabac (nicotine et goudrons toxiques) puisque le joint est composé d'un mélange de tabac et de cannabis. Ainsi, pour l'appareil respiratoire, 2 ou 3 joints équivalent, en toxicité, à un paquet de cigarettes ; les risques respiratoires sont amplifiés dans certaines conditions d'inhalation (pipes à eau, « douilles »).

- **le LSD** est obtenu à partir d'un champignon parasite du seigle Il se présente sous la forme d'un buvard, ou d'une « micropointe ». C'est un hallucinogène puissant, il entraîne des modifications sensorielles intenses, des délires. Il peut générer des accidents psychiatriques graves et durables.

- **Les champignons hallucinogènes** (l'amanite tue mouche....) sont séchés puis fumés. Ils entraînent une altération des perceptions : distorsion du temps, de l'espace....

Les dépresseurs

- **l'héroïne** : obtenue à partir du latex recueilli sur le pavot, elle se présente sous forme d'une poudre injectée en intraveineuse après dilution et chauffage. Elle est également sniffée et fumée.

L'héroïne provoque l'apaisement, l'euphorie et une sensation d'extase. Elle agit comme un anxiolytique puissant. La dépendance s'installe rapidement car le plaisir intense des premières consommations ne dure que quelques semaines.

Les stimulants

- **la cocaïne** : elle se présente sous la forme d'une fine poudre blanche, elle est extraite des feuilles de cocaïer. Elle est sniffée, injectée par voie intraveineuse ou fumée. L'usage de la cocaïne provoque une euphorie immédiate, un sentiment de puissance intellectuelle et physique et une indifférence à la douleur et à la fatigue. Ces effets laissent place ensuite à un état dépressif et à une anxiété. Excitant puissant, la cocaïne provoque une dépendance psychique importante.
- **le crack** est un mélange de cocaïne, de bicarbonate de soude et d'ammoniaque. Il se présente sous forme de petits cailloux . L'usager en inhale la fumée après les avoir chauffés. Les effets sont plus intenses et plus brefs qu'avec la cocaïne. L'usage régulier peut provoquer des dommages rapides sur le cerveau, de graves altérations de l'appareil respiratoire, voire des arrêts respiratoires et /ou cardiaques.
- **l'ecstasy** c'est une molécule chimique. L'ecstasy se présente sous la forme de comprimés de couleurs et de formes variées ornés d'un motif. L'ecstasy est souvent associé aux « rave parties », mais il est aussi consommé dans les boîtes de nuit, les bars. Les usagers d'ecstasy recherchent la sensation d'énergie, de performance et la suppression de leurs inhibitions (les défenses et les interdits tombent). L'ecstasy provoque une dégénérescence des cellules nerveuses.

Les produits détournés :

Ether, eau écarlate, colle, essence, sont inhalés ; ils ont des effets euphorisants. Ils peuvent être la première expérience de recherche d'un bien être fugitif.

La FCPE veut être partie prenante du soutien à la parentalité.

Il appartient à l'adulte de marquer les limites et de mettre en garde son enfant contre les dangers qu'il peut encourir. Ainsi, connaître les substances psychoactives et leurs effets permet d'être plus à l'écoute de nos enfants, de prendre conscience de leur vulnérabilité et de la gravité éventuelle des risques qu'ils prennent.

Après cette approche côté santé, nous vous inviterons à réfléchir sur le rôle de la famille et sur « ce que prévoit la loi ».

Rendez-vous donc avec le LIEN n°3

Malades ou accidentés, l'école continue à domicile...

LE SERVICE D'AIDE PEDAGOGIQUE A DOMICILE (SAPAD) prévoit un relais pédagogique au domicile de l'élève en cas d'interruption de la scolarité pour raisons de santé. Ce dispositif, mis en place par l'Inspection d'Académie, est géré par l'Association Départementale des Pupilles de L'Enseignement Public, en partenariat avec la MAE.

Dès qu'un élève, malade ou accidenté doit être déscolarisé pour une durée supérieure à 15 jours, la famille, le chef d'établissement ou le médecin scolaire contactent la coordonatrice du SAPAD. Celle-ci définit conjointement avec le professeur principal de l'élève, le projet scolaire pour la période concernée et recherche des enseignants prêts à assurer les cours au domicile. Ce service est gratuit pour la famille.

Contact : Mme GRIMAL 04 67 06 10 08 <http://perso.wanadoo.fr/adpep34/>

Aux parents des élèves de 3^{ème}

Si votre enfant rentre au lycée (d'enseignement général ou professionnel) **pensez à déposer votre demande de bourse dès le mois de février.** Trop de parents prennent conscience du coût de la scolarité, en septembre, au moment d'acheter livres et fournitures... La prise en compte de leurs besoins est alors plus aléatoire.

Les bourses du Lycée sont une aide à caractère social attribuée aux familles qui ne peuvent assurer seules les frais de scolarité de leur enfant. Elles sont versées trimestriellement. Leur montant est calculé en fonction des ressources et des charges de la famille. Les formulaires sont fournis par le chef d'établissement qui vous informera en temps utile.

A noter dès présent sur votre agenda :

- **vendredi 14 février : (20h) au collège : « Les Adolescents en difficulté, comment les écouter, les accompagner.. ».** débat avec le Docteur BRES, Psychiatre spécialisé dans la prise en charge des Adolescents. Cette soirée débat qui fait suite au débat sur la prévention des toxicomanies, est organisée par le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.
- **samedi 22 mars de 9 à 12h au collège : le 8^{ème} Carrefour des Métiers,** organisé par les fédérations de parents d'élèves, c'est une synergie pour une meilleure information de nos enfants et une orientation réussie.